

RÈGLEMENT CAVALIERS CSO

Le circuit régional Centre-Val de Loire est un circuit de référence dans le domaine des sports équestres en région Centre. Il se dispute sur des épreuves amateurs en individuel.

Les épreuves du circuit régional se déroulent sur des concours répondant au cahier des charges défini par le CRE CVL. Le présent règlement ne se substitue pas aux règlements FFE. Ce règlement est susceptible de modification par le CRE CVL notamment en cas de modifications aux règlements FFE.

I. ÉPREUVES

Le circuit régional se déroule sur les épreuves suivantes :

- Amateur Elite
- Amateur 1
- Amateur 2
- Amateur 3

[Modification au 02/03/2026](#)

Barème pour les épreuves Amateur 3/2 : Barème A chrono + barrage chrono ou deux manches avec 25% la deuxième manche ou Super 10 Option B ou D

Barème pour les épreuves Amateur 1/Élite : Barème A chrono + barrage chrono ou deux manches avec 25% la deuxième manche.

En cas de dédoublements d'épreuves, chacune des épreuves compte alors comme épreuve distincte pour l'attribution des points. Toutefois un cavalier ayant plusieurs chevaux engagés dans l'épreuve ne marquera que les points pour le meilleur des deux classements.

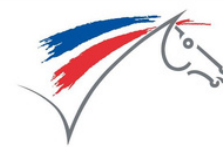
→ Les épreuves sont ouvertes à l'ensemble des cavaliers, toutes régions confondues.

II. GÉNÉRALITÉS

- Les cavaliers engagés dans une épreuve comptant pour les classements du circuit régional et répondant aux conditions de participation seront inscrits automatiquement aux classements individuels du circuit régional.
- Les engagements des cavaliers dans les concours étapes du circuit régional se font par le système fédéral FFE COMPET.
- A chaque étape du circuit régional, des points seront attribués selon le tableau de répartition des points disponible ci-dessous.
- Les étapes du circuit régional sont coefficient 2 comme le précise le règlement FFE en vigueur.
- Pour prétendre figurer au classement final, le cavalier devra avoir participé à au **moins 2 étapes et à la finale.**
- Un cavalier ne peut concourir que pour un niveau d'épreuve. Si un cavalier concourt sur plus de 2 étapes dans un niveau supérieur, il ne pourra pas concourir sur le niveau inférieur pour la finale et ne pourra pas être au classement de ce dernier (ex : si un cavalier souhaite concourir sur l'Amateur 3, il ne pourra pas faire plus de 2 étapes en Amateur 2)
- Un cavalier peut présenter plusieurs chevaux par épreuve, seul le meilleur résultat sera pris en compte pour le classement.
- En cas de blessure ou souhait de changement de cheval composant le couple engagé sur le circuit, un changement de cheval est autorisé. Le classement du cavalier est maintenu et ne sera pas remis à zéro.



CENTRE-VAL DE LOIRE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

II. CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES POINTS

Pour le classement final, les points sont attribués aux licenciés en Région Centre-Val de Loire (la domiciliation sportive du concurrent est définie par le club d'appartenance de la licence du concurrent en Centre-Val de Loire au jour de la clôture des engagements).

IMPORTANT ! La participation à la finale est obligatoire pour les cavaliers souhaitant prétendre au classement final.

Le calcul des points se fera en **fonction du nombre de partants** (ex: si 15 partants : 1er: 15 pts, 2ème: 14 pts, 3ème: 13 pts etc...). Pour les épreuves de plus de 20 partants, le premier partira avec 20 points (2ème : 19 pts ...)

Pour la comptabilité des points, si un cavalier présente deux chevaux dans l'épreuve, le meilleur résultat sera comptabilisé.

Tous les cavaliers terminant l'épreuve auront des points attribués.
Les éliminés n'auront pas de points attribués.

Le Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire se garde le droit de modifier le présent règlement par un additif publié sur le site internet www.chevalocentre.fr